Prêt d'honneur

RESEAU ENTREPRENDRE TARN

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur de Réseau Entreprendre Tarn a pour but de faire émerger et réussir des créateurs de futures PME, créatrices d'emplois et à fort potentiel de développement, par un accompagnement :

- individuel, par un chef d'entreprise en activité de façon mensuelle, et ce, durant 3 ans,
- collectif, avec les Lauréats des 3 dernières années, tous les mois, et à travers des ateliers dont les thèmes sont axés sur les problématiques de nouveaux chefs d'entreprises,
- financier, avec l'octroiement d'un prêt d'honneur.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les créateurs de futures PME et les entreprises qui souhaitent se développer.

— Critères d'éligibilité

u!Pour une création :

- créer un nombre significatif d'emplois (> 5 emplois à 3 ans),
- avoir un besoin de financement > à 70 000 €)
- vouloir apporter une différenciation par rapport au marché.

Pour une reprise : donner une nouvelle impulsion à l'entreprise reprise.

Pour un développement :

- avoir un chiffre d'affaires > 500 000 €,
- avoir plus de 5 salariés.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant variable en fonction du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La demande d'aide se fait directement auprès de Réseau Entreprendre Tarn via le formulaire de contact.

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE TARN

- 40 Allée Alphonse Juin
  81100 CASTRES
  Téléphone : 05 63 70 51 72

Déposer son dossier

- https://www.reseau-entreprendre.org/tarn/contact/